



Commission économique
pour l'Afrique



Union africaine



Déclaration consensuelle



**Cinquième Forum pour
le développement de l'Afrique (ADF-V)**

**Jeunesse et leadership
au XXI^e siècle**



Commission économique
pour l'Afrique



Union africaine

Cinquième forum pour le développement de l'Afrique (ADF-V) *Jeunesse et leadership au XXI^e siècle*

16-18 Novembre 2006

Centre de conférences des Nations Unies

Addis-Abeba (Éthiopie)

Déclaration consensuelle

En partenariat avec:

PNUD

UNICEF

OIT

UNFPA

UNESCO

OIM

HCDH

UN Volontaires

Banque africaine de développement (BAD)

Organisation internationale de la Francophonie

Déclaration consensuelle

1 Préambule

1. Nous, jeunes africains et autres acteurs participant au cinquième Forum pour le développement de l'Afrique, sur le thème «Jeunesse et leadership au XXI^e siècle»,
2. *Notant* que les jeunes jouent un rôle central dans le développement économique, social et politique de l'Afrique, dont ils sont appelés à être les dirigeants d'aujourd'hui et de demain,
3. *Inspirés* par l'Acte constitutif de l'Union africaine et, en particulier, par la Charte africaine de la jeunesse, le Cadre stratégique du programme du NEPAD relatif à la jeunesse, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et les conclusions du Sommet mondial des jeunes leaders tenu en 2006,
4. *Conscients* des problèmes qui continuent à se poser aux jeunes du continent,
5. *Adoptons* la présente Déclaration consensuelle, afin de maximiser la contribution des jeunes à un développement fondé sur la paix, l'égalité des sexes, la démocratie et les droits de l'homme dans l'Afrique du XXI^e siècle.

2. Principaux défis liés à la jeunesse et au leadership en Afrique

6. Les participants ont reconnu que les jeunes africains avaient démontré leur détermination et leur capacité d'être des agents du changement et des dirigeants à part entière, contribuant à la promotion du développement sur le continent, notamment à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015.
7. Or, les jeunes continuent d'être aux prises avec une foule de problèmes qui les empêchent de réaliser leur potentiel et qui ne sont que le reflet de l'ensemble des difficultés sociales, économiques, politiques et culturelles que connaissent les pays africains. Les filles et les jeunes femmes, en particulier, continuent d'être défavorisées dans de nombreux domaines. Même du point de vue de l'âge, les jeunes ne constituent pas une catégorie homogène, certains groupes étant plus vulnérables que d'autres.
8. L'absence d'intégration et de coordination des politiques et des programmes en faveur des jeunes et de suivi et d'évaluation dans le cadre de l'évaluation de leur mise

en œuvre, tant au sein des différents pays qu'à l'échelle continentale, entrave sérieusement l'exploitation des capacités des jeunes. C'est pourquoi les participants ont souligné que les gouvernements, les organismes régionaux, les partenaires internationaux, la société civile, le secteur privé et les jeunes eux-mêmes devaient redoubler d'efforts pour créer les conditions et les possibilités permettant aux jeunes d'occuper la place qui leur revient au sein de la société. Pour cela, il faut que toutes les parties fassent preuve de volonté politique et que des fonds spécifiques soient alloués à la jeunesse.

9. Les participants ont insisté sur la nécessité pour toutes les parties prenantes de conjuguer leurs efforts pour faire en sorte que les jeunes aient des opportunités en matière de leadership et soient dotés des moyens d'exploiter ces possibilités au mieux de leurs capacités. Ce n'est qu'en créant de tels partenariats, en assurant la viabilité et en mettant les jeunes à la barre que les pays africains pourront accélérer leur développement et placer le continent sur la voie de la paix et de la prospérité.

3. Réponses proposées par ADF V

Responsabilités générales des jeunes africains

10. Les jeunes africains reconnaissent que les changements auxquels ils aspirent n'auront lieu que s'ils jouent pleinement un rôle dynamique dans la recherche de moyens d'assurer leur propre promotion, celle de leur famille, le développement de leur communauté et de l'ensemble de leur société, tout en exigeant que leurs droits de participation et de protection soient respectés. Les jeunes devraient préserver, renforcer leurs capacités et utiliser toutes les possibilités qui s'offrent à eux pour jouer un rôle important, en assurant l'épanouissement et l'encadrement de leurs jeunes frères et sœurs au moment où ils entrent dans cette tranche d'âge.

3.1. Renforcement des capacités des jeunes

Éducation et formation professionnelle

11. Les jeunes africains ont tous droit à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle qui les doteront des moyens de conduire et de favoriser le développement de l'Afrique. Les programmes d'enseignement devraient surtout donner aux jeunes les compétences nécessaires pour tenter leurs chances sur un marché mondialisé et subvenir à leurs propres besoins.

Mesures à prendre

- Face à cette situation, les États membres se doivent d'abord de ratifier les recommandations formulées dans la Charte africaine de la jeunesse et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi;
- Par le truchement des ministères de l'éducation et de la jeunesse, les gouvernements réviseront les programmes scolaires de façon à introduire, d'ici à 2010, l'enseignement de l'autonomie fonctionnelle, les capacités de «survie» et les compétences liées à l'emploi. Les gouvernements, l'Union africaine et tous les partenaires devraient également appuyer l'enseignement à distance;
- Il convient également d'élaborer des politiques et d'allouer des fonds aux fins de l'amélioration de l'accès des jeunes handicapés à l'éducation, notamment en facilitant l'accessibilité physique des salles de classe et des services informatiques;
- Les États africains doivent aussi s'engager à remédier à la situation des jeunes en rupture scolaire et des jeunes vulnérables tels que les enfants des rues et les jeunes détenus, grâce à des programmes de réadaptation, ainsi que d'éducation et de formation de la deuxième chance;
- Les gouvernements, agissant de concert avec les organismes régionaux en tête desquels l'Union africaine, et leurs partenaires internationaux créeront un programme d'échange de jeunes africains afin de favoriser l'échange de compétences au sein de l'Afrique, la diffusion des valeurs africaines et le multiculturalisme;
- Pour favoriser l'enseignement mutuel parmi les jeunes africains, les gouvernements encourageront des initiatives de ce type au sein du système scolaire et alloueront aux organisations de la société civile les fonds nécessaires à la professionnalisation et au renforcement de telles activités. Les jeunes devraient mener ces initiatives pour informer et sensibiliser leurs camarades en ce qui concerne un grand nombre de questions, notamment le VIH/sida.

Technologies de l'information et de la communication

12. Le développement de l'Afrique au XXI^e siècle dépendra de la mise au point, de l'adoption et de la diffusion des technologies de l'information et des communications (TIC) sur l'ensemble du continent. Les TIC offrent en particulier des possibilités considérables dans le domaine de la création d'emplois. Les jeunes ont déjà prouvé qu'ils étaient capables de jouer un rôle moteur dans le domaine des TIC et qu'ils étaient souvent les fers de lance de l'innovation et de l'adoption de ces technologies. Dans l'Initiative «Société de l'information en Afrique», il est stipulé que les jeunes doivent être responsabilisés et associés aux processus visant à faire de l'Afrique un partenaire de premier plan dans la société de l'information. Les jeunes ont déjà

montré qu'ils pouvaient jouer un rôle de premier plan dans le domaine des TIC, car ils sont souvent plus ouverts à ces innovations qu'ils adoptent plus facilement.

Mesures à prendre

- Les gouvernements devront également intégrer l'emploi des jeunes et la création d'entreprise dans de vastes politiques nationales relatives aux TIC qu'ils aligneront sur les objectifs stratégiques de développement.
- Dans le même temps, les gouvernements devront étendre la formation et l'accès aux TIC à toutes les écoles grâce aux partenariats public-privé.
- En collaboration avec l'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD) et les partenaires en matière de TIC en Afrique, la CEA devrait appuyer les programmes nationaux et sous-régionaux de création d'emplois et d'entreprises.
- L'Union africaine et le NEPAD, avec l'appui de la CEA, de la BAD, des organismes des Nations Unies et des partenaires, créeront un programme panafricain de TIC pour les jeunes afin de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et le développement de ce secteur.

Emploi

13. Les jeunes rencontrent des difficultés sur les marchés africains de l'emploi: en raison des insuffisances de leur éducation et de leurs qualifications, et faute d'opportunités suffisantes, la plupart des jeunes africains sont condamnés à des emplois mal rémunérés, au chômage ou au sous-emploi. Les jeunes femmes et les jeunes hommes vivant avec des handicaps sont distinctement victimes de discrimination sur les marchés africains de l'emploi.

Mesures à prendre

- Avec l'appui de tous les partenaires de développement, les gouvernements devront créer des fonds nationaux pour la promotion de l'emploi des jeunes et veiller à ce que tous les programmes de promotion de moyens d'existence soient spécifiquement axés sur les jeunes, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes femmes. Les programmes de microcrédit devraient également s'adresser en priorité aux jeunes.
- Ces efforts devront également être complétés par des fonds régionaux et continentaux créés par les institutions de développement, notamment la Banque africaine de développement.
- Les pays qui n'y participent pas devront adhérer au Réseau pour l'emploi des jeunes qui aiderait, en dernière analyse, les gouvernements à élaborer des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes.

- Avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail (OIT), tous les gouvernements africains doivent appliquer des directives nationales imposant l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.
- Les gouvernements doivent travailler avec le secteur privé et d'autres acteurs pour exécuter des programmes de stages ou d'apprentissage ne s'apparentant pas à de l'exploitation pour permettre aux jeunes d'acquérir l'expérience nécessaire.

Exode rural, migrations et rôle de la diaspora

14. Poussés par la pauvreté, le caractère restrictif des structures patriarcales, les conflits et le manque d'opportunités, les jeunes africains partent en zones urbaines ou émigrent à la recherche d'un emploi et d'une vie meilleure, en dépit des risques que cela suppose. Pour leur part, les jeunes africains de la diaspora ont un rôle majeur à jouer pour ce qui est d'aider le continent africain et, en particulier, leurs pairs.

Mesures à prendre

- Les gouvernements africains doivent moderniser et diversifier l'économie rurale, par exemple, en couplant l'agriculture et l'industrie alimentaire pour créer des emplois pour les jeunes. Cette méthode doit aller de pair avec les moyens permettant d'associer les jeunes à la prise de décisions concernant les ressources familiales et communautaires.
- Les gouvernements et la société civile devraient également mener des campagnes, à travers la radio et la presse écrite, pour informer les jeunes ruraux africains des réalités du travail et de la vie en milieu urbain ou de l'émigration.
- Les gouvernements africains devraient créer un environnement favorable pour attirer les Africains de la diaspora afin qu'ils participent au développement du continent, en particulier en encourageant les envois de fonds et l'investissement pour appuyer les progrès dans les domaines tels que la santé, l'éducation et la création d'entreprises.
- Les pays africains doivent signer des accords avec les pays d'accueil pour faciliter l'intégration et la protection des jeunes travailleurs migrants. Ces pays doivent reconnaître leur responsabilité dans la diminution des capacités en matière de ressources humaines des pays africains résultant de l'exode des compétences.
- En collaboration avec l'Union africaine, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la CEA, les gouvernements devraient appuyer les initiatives actuelles pour faciliter les stages et les programmes interculturels.

- Pour renforcer les relations entre la diaspora et l'Afrique, l'Union africaine devrait inclure des représentants des Africains résidant en dehors du continent.

L'esprit d'entreprise

15. Il faut absolument promouvoir l'esprit d'entreprise pour accélérer le développement de l'Afrique. Malheureusement, seule une minorité de pays africains essaie de promouvoir l'esprit d'entreprise dans toutes ses dimensions. En outre, les rares programmes qui existent sont davantage axés sur les activités des travailleurs indépendants que sur l'acquisition de compétences en matière de gestion et de développement des entreprises, d'éthique, d'innovation, de créativité et de mobilisation des ressources. L'accès à des fonds et au crédit est crucial, mais ne suffit pas: il doit s'accompagner d'un enseignement et d'une formation axés sur la gestion, ainsi que d'une diffusion de l'information.

Mesures à prendre

- Les industries, les associations professionnelles, les banques et les chambres de commerce devraient créer des programmes pour appuyer et promouvoir le partenariat et le partage des connaissances entre les jeunes entrepreneurs. Les programmes de parrainage sont également importants pour promouvoir le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, en particulier chez les jeunes femmes.
- Les gouvernements africains devraient créer un fonds de promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et adopter des mesures d'incitation telles que les exemptions d'impôt temporaires pour les jeunes entrepreneurs, y compris ceux de la diaspora. Les banques privées et régionales, ainsi que la BAD et les partenaires de développement devront également créer ces fonds dans le cadre de leurs programmes de financement.
- Les pays africains devraient lancer un prix annuel pour les jeunes entrepreneurs, en s'appuyant sur les partenariats avec les organisations internationales, la société civile et le secteur privé.

Santé et bien-être

16. Les jeunes africains font face à de multiples problèmes de santé souvent liés à leur situation socioéconomique: les maladies sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/sida, les grossesses d'adolescentes non désirées, la toxicomanie et d'autres maladies liées à la pauvreté comme la malnutrition, les infections parasitaires et le paludisme, pour n'en citer que quelques-unes. En outre, des pratiques traditionnelles comme les mutilations génitales féminines ont des répercussions physiques et psychologiques considérables sur les jeunes femmes. Enfin, les jeunes

africains handicapés font l'objet d'une discrimination importante et ne bénéficient pas de services de santé adaptés.

Mesures à prendre

- Les ministères de la jeunesse devraient travailler en collaboration avec les ministères de la santé et les conseils nationaux de lutte contre le sida pour élaborer une approche multisectorielle globale des problèmes de santé, reconnaissant les facteurs socioéconomiques de la santé des jeunes, en particulier, les droits en matière de sexualité et de santé procréative, le VIH/sida.
- La priorité devrait être donnée à la prestation de services de santé adaptés aux besoins des jeunes et l'information accessible à tous les jeunes, en particulier les jeunes mères et celles qui vivent dans les zones rurales. Ces services de santé doivent être bien financés et les jeunes devront participer activement à la planification et à la mise en œuvre, ainsi qu'à l'évaluation grâce à la promotion de l'esprit d'initiative chez les jeunes, aux réseaux (comités) et à l'apprentissage mutuel, en plus d'autres programmes communautaires de vulgarisation.
- Les gouvernements doivent avoir des programmes de formation en matière de santé et de planification de la vie dans les programmes de formation scolaire et extrascolaire, ainsi que dans les programmes de formation pour améliorer les capacités des enseignants et des jeunes gens dans ce domaine.
- Les interventions en matière de lutte contre le VIH/sida doivent également être globales, multisectorielles et liées à la santé en matière de sexualité et de procréation, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes femmes. Lors de l'allocation des ressources, il faudrait reconnaître la vulnérabilité des jeunes en particulier des jeunes femmes.
- Les programmes doivent également aider les jeunes mêmes à élaborer et à renforcer leurs propres programmes de santé en matière de sexualité, de procréation et de lutte contre le VIH/sida. Les jeunes devraient participer activement à ces programmes et s'efforcer d'informer les autres jeunes de leurs activités et de leurs messages.
- Les médias devraient être encouragés à fournir régulièrement des informations détaillées sur l'épidémie, permettant ainsi aux jeunes de discuter librement de ces problèmes à mesure qu'ils se posent et de devenir pleinement informés pour se protéger eux-mêmes.

3.2. Promotion de la participation et de l'autonomie des jeunes

Sports et arts

17. En dépit du manque de moyens, il est avéré que les jeunes africains ont la capacité d'exceller dans de nombreuses activités sportives et artistiques. Les jeunes sont également la force motrice d'une culture créative englobant les arts plastiques, la littérature, le cinéma, la mode, le design, la musique et le théâtre. Le sport et la culture jouent un rôle crucial de promotion de l'éducation, de la santé, de la paix et des possibilités d'emploi.

Mesures à prendre

- Les gouvernements, les organisations internationales et les secteurs privés devraient: a) Mettre en place des infrastructures pour les arts et les sports pendant et après la scolarité; b) Investir dans l'éducation physique et le sport, ainsi que dans des académies d'art; c) Décerner un prix annuel dans chaque pays et région pour soutenir les jeunes africains.

Volontariat

18. Depuis la contribution héroïque des jeunes aux mouvements d'indépendance en Afrique, l'enthousiasme des jeunes est le fondement des mouvements sociaux les plus énergiques et les plus efficaces. L'idéalisme et la détermination de la jeunesse peuvent favoriser des changements sociaux radicaux et la mise en place d'institutions efficaces pour l'action humanitaire, le développement social et le changement politique. Il est indispensable que les gouvernements africains, en collaboration avec leurs partenaires de développement, favorisent l'esprit de volontariat chez les jeunes.

Mesures à prendre

- En collaboration avec l'Union africaine, la CEA, la BAD et les institutions intéressées des Nations Unies, les États membres de l'Union africaine devraient s'engager à créer, d'ici à 2008, un corps de la jeunesse africaine en tant que partie intégrante du programme de Volontaires de l'Union africaine créé aux termes de la Décision du Conseil exécutif concernant la reconstruction et le développement après les conflits (DOC, EX.CL/274 (IX)). Le corps de la jeunesse africaine devrait s'inscrire dans le cadre de la mise en place d'un Programme africain de bourses pour les jeunes et du renforcement des structures de volontariat national de jeunes.
- Il faut que les mécanismes de volontariat soient clairement définis en termes d'objectifs et conçus pour tenir compte de la diversité des jeunes et de leurs besoins en matière de renforcement des capacités et de res-

sources financières nécessaires, tout en s'assurant que les jeunes volontaires ne sont pas exploités.

Culture et relations intergénérationnelles

19. Les traditions et les coutumes africaines constituent un riche patrimoine et une source d'inspiration pour les jeunes du continent. Les cultures et les sociétés africaines se caractérisent par le respect de l'âge et de la tradition, mais ces valeurs doivent s'accompagner de la reconnaissance du rôle que les jeunes peuvent jouer dans le renouvellement des valeurs de la société par leur dynamisme, leur créativité et leur esprit d'initiative.

Mesures à prendre

- Un forum continental comme le Congrès culturel panafricain, devrait servir à des discussions et à des débats sur ces défis culturels, tout en cherchant à préserver et à promouvoir les langues et les aspects positifs de la culture africaine et du multiculturalisme. Les jeunes doivent se lancer dans l'étude de l'histoire et de la culture africaine et s'employer à promouvoir des relations harmonieuses entre les générations.
- Les ministères de l'éducation et de la culture doivent faire en sorte qu'il existe une documentation précise et pertinente ainsi qu'un enseignement des traditions culturelles et de l'histoire africaine, afin d'établir un lien entre les jeunes et leur passé.
- Il est nécessaire de passer en revue les lois et pratiques discriminatoires et de les réviser pour les aligner sur les aspirations des jeunes et sur les conventions et normes africaines et internationales relatives aux droits de l'homme.

Promouvoir l'égalité des sexes en particulier pour les filles et les jeunes femmes

20. En Afrique, les femmes constituent la majorité de la population, apportent plus que leur part à l'économie et à la prospérité de leurs pays. Mais, les filles et les jeunes femmes sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, le manque d'éducation, l'insécurité alimentaire, le VIH/sida, les pratiques culturelles néfastes telles que les mutilations génitales, l'excision et les mariages précoces et forcés ainsi que par les maternités et les droits des veufs en matière d'héritage. Elles sont également victimes de la traite des êtres humains, de la violence et de pratiques inévitables en matière d'héritage, fondées sur le sexe.

Mesures à prendre

- Les pays africains devraient concevoir et mettre en place un plan d'action concret d'ici à 2008 pour faire face aux obligations qui leur incombent

au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et le Protocole de la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique (2003) et le Programme d'action de Beijing (1995).

- Les gouvernements devraient faire en sorte que les indicateurs de genre dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine tiennent compte des indicateurs de la Charte africaine de la jeunesse, en particulier en ce qui concerne les filles et les jeunes femmes.
- Les gouvernements devraient faire connaître et faire appliquer un ensemble global de lois protectrices.
- L'Union africaine devrait mettre en place des mécanismes permettant aux États membres de rendre compte de l'application du Protocole sur les droits des femmes.

Mécanismes décisionnels

21. Dans la mesure où les jeunes africains représentent une part importante et de plus en plus croissante de la population du continent, il conviendrait de prendre leurs droits démocratiques sérieusement en considération, en renforçant leur participation aux principaux organes politiques locaux, nationaux et régionaux. Mais sans une réelle institutionnalisation de la participation des jeunes, les politiques et programmes en leur faveur, notamment ceux liés aux Stratégies de réduction de la pauvreté, aux Objectifs du Millénaire pour le développement et au NEPAD, sont voués à l'échec.

Mesures à prendre

- Les gouvernements devraient adopter des mesures visant à augmenter la représentation des jeunes dans les parlements et les conseils locaux à au moins 25% d'ici à 2010.
- Chaque gouvernement africain devrait créer des institutions d'origine législative pour les jeunes, notamment des conseils de jeunes et des parlements de jeunes aux niveaux local, national et régional d'ici à 2010.
- L'Union africaine devrait faire en sorte que les jeunes soient davantage représentés et participent plus au Parlement panafricain. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies devraient également faire en sorte que les jeunes soient davantage représentés à toutes les réunions.
- Afin de faire en sorte que la jeunesse participe effectivement, les gouvernements devraient davantage faire connaître ces programmes et ces processus dans une langue ou une présentation que les jeunes comprennent et auxquels ils réagissent, grâce à des centres d'instruction civique et à des programmes scolaires. Il faut s'attacher tout particulièrement

à diffuser ces informations aux jeunes marginalisés comme les jeunes femmes et les adolescents vivant en zones rurales.

- Les jeunes devraient exercer leur droit démocratique en votant lors de toutes les élections et faire en sorte que leurs organisations soient fondées sur des principes démocratiques.

Mouvements étudiants, civiques et politiques

22. Le rôle des jeunes dans l'histoire politique de l'Afrique, et en particulier, les mouvements étudiants, civiques et politiques a été déterminant pour tirer parti des innovations et organiser les compétences des jeunes. Ils ont joué un rôle clef dans la libération du continent et leur participation a servi de cadre de formation des futurs dirigeants. Ces mouvements jouent également aujourd'hui un rôle majeur dans la promotion des questions environnementales et la création de moyens d'existence durables.

Mesures à prendre

- Les gouvernements devraient protéger les droits des jeunes à participer à des mouvements étudiants, civiques et politiques aux fins du développement et de la transformation sociale.
- Il est nécessaire que les jeunes gens encouragent la solidarité entre leurs organisations et établissent des liens institutionnels forts avec les organisations dirigées par des adultes mais n'incluant pas de jeunes. Ils peuvent le faire en adhérant à des partis politiques et en étant proactifs dans le développement de leur société.
- Avec l'appui de l'Union africaine et de la CEA, il devrait y avoir des forums régionaux qui permettent aux jeunes de partager des expériences et d'échanger des idées sur le militantisme politique et la bonne gouvernance.

Les jeunes et la religion

23. Dans les sociétés africaines, les institutions religieuses favorisent la cohésion familiale, contribuent au développement des aptitudes de dirigeant des jeunes et au bien-être global de la communauté. Les jeunes contribuent de façon significative au développement social grâce au travail des organisations religieuses. Cependant, certains chefs religieux prêchent l'intolérance et le fanatisme, ce qui a provoqué des dissensions et des violations des droits de l'homme dans diverses parties de l'Afrique.

Mesures à prendre

- Les organisations religieuses devront fournir aux jeunes un cadre moral et éthique propice à leur épanouissement et au développement de leurs collectivités.

- Les gouvernements devront appuyer les initiatives interreligieuses en faveur du dialogue et de la promotion des jeunes et élaborer un code de conduite socioreligieuse.

Consolidation de la paix et règlement des conflits

24. Dans les pays qui sortent d'un conflit, les jeunes ont joué un rôle essentiel en faveur de la prévention des conflits, de la paix, du désarmement et de la réconciliation. Néanmoins, s'il a été facile pour les bellicistes d'utiliser les jeunes et de les exploiter comme un bien inépuisable, c'est parce que les besoins de développement de ces jeunes ont été ignorés. En violation de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, des enfants et des jeunes de moins de 18 ans sont fréquemment enrôlés par les armées régulières et irrégulières et forcés de combattre. Ce phénomène est accéléré par la prolifération illicite et l'usage abusif d'armes légères.

Mesures à prendre

- Les gouvernements et les partenaires devraient financer et renforcer les capacités des jeunes et de leurs organisations en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix aux niveaux national et régional.
- Les gouvernements doivent également mettre en place des programmes de réinsertion pour les victimes de l'enrôlement forcé et de la violence, en mettant l'accent sur l'éducation, l'emploi et le soutien psychosocial.
- Les gouvernements et les partenaires devraient dispenser une éducation à la paix, pour prévenir les conflits en mettant l'accent en particulier sur la formation en matière de compétences transculturelles.
- Les jeunes devraient créer des liens de solidarité entre eux pendant les périodes de conflit et participer, par la suite, au suivi de l'action en faveur de la paix.

4. Mise en application de la Charte africaine de la jeunesse

Pour mettre en œuvre ces recommandations:

1. Tous les États membres de l'Union africaine devraient ratifier la Charte africaine de la jeunesse, la faire connaître et en appuyer la mise en œuvre et le suivi effectifs en:
 - a. Créant ou renforçant des comités de mise en application de la Charte africaine de la jeunesse composés de représentants des ministères de la jeunesse, des conseils nationaux de la jeunesse, des organisations et des

- réseaux de jeunes (en veillant à la participation des jeunes de toutes les tranches d'âge), des organismes internationaux, des parlements et du secteur privé;
- b. En créant/renforçant, au plus haut niveau de l'exécutif, des instances/ministères/commissions chargés des questions de promotion et l'autonomisation des jeunes;
 - c. En organisant des forums nationaux sur la Charte africaine de la jeunesse afin de mobiliser les organisations de la société civile, les parlements nationaux, le corps judiciaire, les conseils économiques et sociaux, les diplomates, les institutions internationales, les pouvoirs publics et le secteur privé;
 - d. En distribuant la Charte aux jeunes et à leurs associations par le biais d'instances appropriées et en la faisant connaître dans les communautés, les médias nationaux, les institutions de formation professionnelle, les établissements d'enseignement scolaire et les universités dans les langues et les formes appropriées, y compris l'affichage sur le site Web de l'Union africaine;
 - e. En élaborant, en évaluant et en mettant en œuvre des politiques et des plans d'action nationaux sur la jeunesse, dotés de crédits budgétaires suffisants, pour la promotion et l'épanouissement des jeunes sur la base de la Charte africaine de la jeunesse.
2. Conformément à la décision des ministres de la jeunesse de l'Union africaine, les États membres devraient reconnaître et célébrer la Journée de la jeunesse africaine à partir du 1^{er} novembre 2007.
 3. L'Union africaine devrait constituer un groupe de travail chargé du suivi et de l'évaluation périodique de la mise en œuvre de la Charte dans les États membres, l'examen devant être effectué tous les ans.
 4. L'Union africaine devrait renforcer les capacités des autorités nationales de façon qu'elles puissent appliquer la Charte et prendre note des enseignements tirés et des bonnes pratiques en vue d'un partage de connaissances et de données d'expérience entre États membres.
 5. Les pays africains devraient assurer que le Mécanisme intra-africain d'évaluation inclue des indicateurs de suivi de l'application de la Charte africaine de la jeunesse.
 6. Il convient de renforcer l'Union panafricaine de la jeunesse et d'accroître ses responsabilités au-delà du simple mandat politique pour inclure le développement

socioéconomique des jeunes et la coordination de la mise en œuvre de la Charte entre organisations de jeunes en Afrique.

7. Toutes les institutions spécialisées des Nations Unies et les partenaires de développement dont le mandat se rapporte aux problèmes des jeunes devraient apporter un appui financier aux États membres et à l'Union africaine en vue de la mise en œuvre effective de la Charte et de son suivi.

8. Les jeunes africains devraient s'acquitter des obligations qui leur incombent, en informant tous les jeunes de la Charte et en suivant activement la mise en œuvre de ses recommandations. Ils devraient également élaborer et proposer des plans d'action pour appliquer la Charte à l'échelon national.

5. Partenariats et mécanismes de suivi

La mise en œuvre des recommandations d'ADF V sera confiée au Comité directeur d'ADF V, élargi pour l'occasion : il se composera de trois représentants de la jeunesse, deux représentants de ministères de la jeunesse et des représentants des principaux partenaires, notamment l'UA, la CEA, le NEPAD, l'OIT, l'OIM, le HCDH, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF et le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU). La CEA continuera d'assurer des fonctions de secrétariat après le Forum pour les mesures de suivi découlant de la Déclaration consensuelle, en consultation avec le Comité directeur. Ce secrétariat facilitera et appuiera la mise en œuvre des recommandations.

Il faudra chercher à nouer des partenariats avec les médias traditionnels et les nouveaux médias en vue d'appliquer la Charte africaine de la jeunesse. Les médias joueront un rôle capital pour sensibiliser le public aux questions ayant trait à la jeunesse et lui faire comprendre le réservoir de riches potentialités qu'elle recèle, l'investissement que les jeunes représentent pour l'avenir de leurs pays et les projets utiles qu'ils entreprennent. Les médias pourraient assurer la fonction d'observateur critique des gouvernements pour assurer que des mesures favorables aux jeunes sont conçues et appliquées.

La présente Déclaration consensuelle sera présentée aux ministres de la jeunesse, au Comité des représentants permanents, au Conseil exécutif de l'Union africaine et enfin au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, pour adoption. En 2007, l'Union africaine devrait également organiser une réunion régionale de jeunes et d'experts pour élaborer un plan d'action plus détaillé et un cadre de suivi se rapportant à la Charte africaine de la jeunesse.



unicef 



Banque africaine
de développement

